

SAS A26 BLM
167 Rue De Vaugirard
75015 PARIS 15

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	333 971	330 277	3 694	19 685
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations corporelles	1 320 788	1 102 158	218 630	124 110
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	80 682		80 682	70 682
	Créances rattachées à des participations	281 368		281 368	281 368
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	109 166		109 166	109 166
	Autres immobilisations financières	13 645		13 645	13 645
	TOTAL (II)	2 139 619	1 432 435	707 184	618 655
COMPTES DE REGULARISATION	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	3 077 892	284 546	2 793 346	1 607 920
	Autres créances	1 951 550		1 951 550	1 502 253
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 526 849		1 526 849	2 004 382
COMPTES DE REGULARISATION	DISPONIBILITES	206 026		206 026	742 491
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	6 762 316	284 546	6 477 770	5 857 046
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	8 901 935	1 716 981	7 184 954	6 475 701
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont immobilisations financières à moins d'un an			390 534	404 179
	(3) dont créances à plus d'un an				

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	35 600	33 100
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	441 600	169 100
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	178 104	178 104
	Report à nouveau	2 572 904	2 558 646
	Résultat de l'exercice	676 869	459 258
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	3 910 077	3 403 208
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	20 000	20 000
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	20 000	20 000
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	204 716	305 554
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 814 698	1 648 432
	Dettes fiscales et sociales	1 114 509	807 007
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	120 954	291 500
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	3 254 878	3 052 493
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	7 184 954	6 475 701
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	676 868,53	459 258,40
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	3 138 438	3 052 493
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

			31/12/2023	31/12/2022	
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	8 307 609		8 307 609	8 170 194
	Montant net du chiffre d'affaires	8 307 609		8 307 609	8 170 194
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			5 021	
	Autres produits			39 087	62 515
Total des produits d'exploitation (1)				8 351 717	8 232 709
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			3 926 328	4 218 566
	Impôts, taxes et versements assimilés			21 024	29 339
	Salaires et traitements			2 051 128	2 096 981
	Charges sociales du personnel			999 629	1 025 737
	Cotisations personnelles de l'exploitant			32 245	29 273
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			42 964	71 456
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant			284 546	
Dotations aux provisions				20 000	
Autres charges			122 929	121 469	
Total des charges d'exploitation (2)				7 480 792	7 612 821
RESULTAT D'EXPLOITATION				870 925	619 888



Compte de Résultat 2/2

		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		870 925	619 888
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	34 339	2 284
	Total des produits financiers	34 339	2 284
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	8 348	8 890
	Total des charges financières	8 348	8 890
RESULTAT FINANCIER		25 990	(6 606)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		896 915	613 283
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	92	46
	Total des charges exceptionnelles	92	46
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(92)	(46)
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		219 955	153 978
TOTAL DES PRODUITS		8 386 056	8 234 993
TOTAL DES CHARGES		7 709 187	7 775 735
RESULTAT DE L'EXERCICE		676 869	459 258
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

43

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **7 184 954** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **8 386 056** euros
 - un total charges de **7 709 187** euros
 - dégage un résultat de **676 869** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2023**
- finit le **31/12/2023**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **SAS A26 BLM** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **7 184 954 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 8 386 056 euros** et un total **charges de 7 709 187 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 676 869 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

93

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	339 971				6 000	333 971
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	339 971				6 000	333 971
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	787 223		92 504			879 727
	Matériel de transport	27 757					27 757
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	378 315		34 988			413 304
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 193 295		127 493			1 320 788	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	352 050		10 000			362 050
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	122 811					122 811
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	474 861		10 000			484 861
TOTAL		2 008 127		137 493		6 000	2 139 619

97

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	320 285	9 991		330 277
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	320 285	9 991		330 277
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers	704 803	16 382		721 185
Matériel de transport	27 642	116		27 757
Matériel de bureau, mobilier	336 741	16 475		353 216
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 069 186	32 972		1 102 158
TOTAL	1 389 471	42 964		1 432 435

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal, technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

99

Capital social

	31/12/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	293,00	121,5017	35 600,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	293,00	121,5017	35 600,00

Effectif moyen

	31/12/2023	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		
	Professions intermédiaires		
	Employés		
	Ouvriers		
	TOTAL		

93

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	20 000			20 000
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	20 000			20 000
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients		284 546		284 546
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION		284 546		284 546
TOTAL GENERAL		20 000	284 546		304 546
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			284 546		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

43

Créances et Dettes

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	281 368	281 368	
	Prêts	109 166	109 166	
	Autres immobilisations financières	13 645		13 645
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	3 077 892	3 077 892	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	314 880	314 880	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	842 507	842 507	
	Débiteurs divers	794 164	794 164	
	Charges constatées d'avances			
TOTAL DES CREANCES		5 433 621	5 419 976	13 645
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes et de crédit à 1 an max. à l'origine				
	Emprunts dettes et de crédit à plus 1 an à l'origine	204 716	88 276	116 440	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 814 698	1 814 698		
	Personnel et comptes rattachés	273 291	273 291		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	200 428	200 428		
	Impôts sur les bénéfices	68 438	68 438		
	Taxes sur la valeur ajoutée	558 126	558 126		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	14 226	14 226		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	120 954	120 954		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		3 254 878	3 138 438	116 440	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		100 838			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

A26 BLM

A26 BLM

Société par Action Simplifiée au capital de 35.600 €

**167 Rue de Vaugirard
75015 PARIS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Gilles BORIE

Commissaire aux Comptes

**2 Rue de la Renaissance
92160 ANTONY**

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

A26 BLM

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS A26 BLM relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS A26 BLM à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

SAS A26 BLM

31 Décembre 2023

Page 1 sur 3



En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS A26 BLM à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

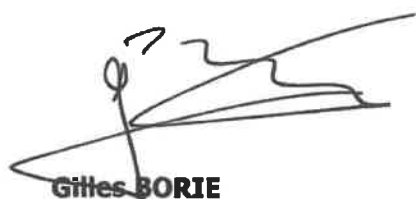
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Antony, le 28 Juin 2024



Gilles BORIE
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles